INTEGRATION D'UN IRM AU SEIN D'UN LOCAL EXISTANT

Centre Hospitalier de Saint-Junien (87)

Maîtrise d' Ouvrage

Centre Hospitalier Roland Mazoin
12, rue Châteaubriand
CS 60085
87 200 SAINT-JUNIEN

Assistant Maître d'Ouvrage : A2MO Bordeaux
2, rue du Commandant Cousteau
33 000 BORDEAUX
05 56 67 21 40
bordeaux@a2mo.fr

Maîtrise d' Œuvre

Architecte	Bureau d'études Structure &Fluides	Bureau de contrôle	CSPS
BVL architecture ARNAUD BOUËT - JEAN-PIERRE VIDAL - PATRICK LAROUDIE 54 avenue de la Révolution 87000 LIMOGES 05 55 10 28 42 Bvl87@bvlarchitecture.com	iNTECH 6, boulevard de Saltgourde 24430 Marsac-sur-L'isle 05 55 32 44 14 accueil@betintech.fr	SOCOTEC 5, rue Columbia BP6833 87068 LIMOGES 05 57 29 06 13	BUREAU VERITAS 21, rue Columbia BP6833 87068 LIMOGES 05 57 29 06 13

DOSSIER DCE

CCTP LOT 04: REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
09/10/2026	A	Première diffusion

SOMMAIRE

1 DESCRIPTION DES OUVRAGES 3

2 PRÉPARATION DES SOLS SOUPLES 4

2.1 PREPARATION DU SUPPORT 4

3 REVETEMENT DE SOLS « PVC EN LES- COMPACT » 5

3.1 EN LES U4P3 5

1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra :

- **La Fourniture, la Pose et Manutention de tous ses matériaux**
- Fournir l'ensemble de ses réservations au démarrage des travaux, en particulier pour les différentes épaisseurs de sol
- Toutes les protections, accessoires, Etc... nécessaires pour l'ensemble de ses travaux.
 • Au droit des zones de chantier non concernées par les travaux, mais qui seraient empruntés pour accéder aux zones de travaux, la présente entreprise devra les protections de sols nécessaires.
- Respecter les consignes en matière d'hygiène qui sont précisées au lot 00, et jointes en annexe du présent dossier de consultation.
- Tenir compte des conditions d'approvisionnement en site occupé.
- Se conformer à la Norme Handicapé.
- Respecter la nouvelle réglementation Parasismique notamment en termes de préconisations des fabricants, fixations et mise en œuvre.
- Produits mis à disposition sur le marché avant le 1er janvier 2012 :
 • À partir du 1er septembre 2013, les produits de construction et de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux, sont étiquetés A au minimum.
- Produits mis à disposition sur le marché à compter du 1er janvier 2012 :
 • À partir du 1er janvier 2012, les produits de construction et de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux, sont étiquetés A au minimum
- La durabilité naturelle ou conférée du bois (normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) est adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335).
- En cas de traitement des produits bois, ce dernier est réalisé par un produit biocide en phase aqueuse conforme à la directive 98/8/CE et le bois traité est labellisé CTB-B+ (ou équivalent) ;
OU le bois est traité en usine avec un produit labellisé CTB-P+ ou équivalent.

2 PRÉPARATION DES SOLS SOUPLES

2.1 Préparation du support

Réalisation d'enduit pour le ragréage et le lissage des sols des Éts CEGECOL ou techniquement équivalent et comprenant :
- Nettoyage des supports
- Vérification de l'état de siccité suivant DTU 53.2 article 5.3.
- Travaux préparatoires appropriés suivant préconisation du fabricant
- Joints souples étanches à la périphérie de toutes les canalisations
- Application du primaire approprié aux supports (si nécessaire)
- Application d'une première passe du produit
 - Au droit des zones piochées
- Application du produit CEGESOL AP de classe P3 sur l'ensemble des sols
 - Épaisseur admissible de 1 à 30 mm en classe P3 à adapter en fonction des épaisseurs des différents revêtements.
 - Certification CSTB 124 ES 33
 - Avis technique n°12/05-1440
 - Classé A+
- Séchage suivant prescription du fabricant
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Démarche Environnementale :
- Produit classé A+.
- Primaire sans solvant et Certification du CSTB. Justificatif à fournir pendant le mois de préparation.

Localisation :
- *Pour l'ensemble des sols (hors Salle IRM ; Local technique IRM ; Local technique ventilation)*

3 REVETEMENT DE SOLS « PVC EN LES- COMPACT »

3.1 En lés U4P3

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un Revêtement de sol en **PVC homogène** compact, type **IQ GRANIT** des Ets TARKETT ou techniquement équivalent selon la norme NF EN ISO 10581, en lés de **2 m x 25 m**, certifié QB UPEC et classé **U4 P3 E2/3 C2**.

Le revêtement a une épaisseur de **2mm**, dont **2mm** de couche d'usure dans la masse. Son poids total est de **2800 g/m²,** sa teneur en liant est de **type I.** Il offrira une très bonne résistance au poinçonnement statique **(0,02 mm** meilleure valeur mesurée**)** et apportera une réduction sonore aux bruits de chocs mesurée à 5000Hz de **8 dB**. Il présentera une résistance au glissement classé **R10** et son classement feu est **Bfl s1.**

Il bénéficiera d'un traitement de surface de type **iQ PUR** qui permettra un entretien quotidien efficace, de limiter de risques de rayures et de résister un maximum aux tâches les plus difficiles (Bétadine, éosine, gel hydroalcoolique, iodine, encre,) et d'un grainage lisse.
Il sera **facilement réparable**, ce qui évitera de le remplacer lorsque la surface est endommagée.

Selon la norme NF EN ISO 16000-9, son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours sera quasiment indétectable ≤ **10 µg/m³** et il sera classé **A+** (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.

Selon la norme ISO14644-1, le produit peut être installé dans les environnements les plus exigeants tels que les **salles blanches ISO 3**.

La formulation du produit ne contiendra pas de plastifiant à base de phtalate. Elle ne contiendra pas de biocide.

Coloris : Au choix de l'architecte dans la gamme complète IQ GRANIT (51 décors)

Plinthes : L'entreprise réalisera des remontées en plinthes sur l'ensemble des zones recevant ce type de sol.
Elle mettra en œuvre un profilé semi-flexible en PVC modèle CAP2 comme élément de finition et de protection.

Barre de seuil : Mise en œuvre d'une barre de seuil au droit des changement de matériaux de revêtement de sol. Cette barre de seuil devra résister au passage fréquent de lits médicalisés. La fiche technique devra être validée par la MOE avant toute mise en œuvre.

Localisation :

- *Pour l'ensemble des sols (hors Salle IRM ; Local technique IRM ; Local technique ventilation), compris le raccordement avec le service scanner au droit de l'ouverture créée.*